



Délibération : DC\_2024\_073

## Conseil Communautaire du 30 septembre 2024

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes d'Avesnelles sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 24 septembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 68

Présents et représentés : 60

#### **Présents :**

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST a donné procuration à Marie-Christine MERCIER

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN a donné procuration à Benoît BOUDJEMA, Laurence WATTEAU, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Jacky ROUSSELLE

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS a donné procuration à Michel LANDOUZY, conseiller suppléant

Commune de Beaupaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beurieux : David HOUILLIEZ

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE a donné procuration à Xavier MOUVET, Xavier MOUVET

Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Commune de Clairfayts : Joëlle LEFEBVRE, conseillère suppléante

Commune de Damousies : Reinold MASURE

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Dourlers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN a donné procuration à Christine BASQUIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON, Maryse BERNARD a donné procuration à Pascal NOYON, Claire DEGROOTE

Commune de Floursies : Alain DELTOUR  
Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT  
Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX  
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET  
Commune de Hestrud : André BERTEAUX  
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON  
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT  
Commune de Liessies : Alain RICHARD  
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ  
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX  
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT  
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ  
Commune de Ramousies : Brice AMAND a donné procuration à Christian CASTEL  
Commune de Sains-du-Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Colette WATREMEZ, Sabine BUFI a donné procuration à Thierry THIROUX, Daniel DEUDON a donné procuration à Antoine BADIDI, Anne-Marie LENTIER  
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, Monique JOLY  
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN  
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE  
Commune de Solre-le-Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ a donné procuration à Patrick DEHEN, Christian BINOIT  
Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC a donné procuration à Christian BINOIT  
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART a donné procuration à Nicolas DOSEN  
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER a donné procuration à Vincent COURET

**Absents, excusés :**

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE  
Commune d'Avesnes : Anne-Laure CATTELOT, Gérard GUERTZMANN, CABOOR Sylvie  
Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN  
Commune de Sains-du-Nord : Natacha VANELSLANDE  
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS  
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES



Cette commission interviendra spécifiquement et exclusivement pour cette procédure.

Dans la mesure où la présente procédure couvre également l'offre d'hébergement du site de l'Auberge Fleurie, ce qui n'était pas prévu par la délibération du 20 décembre 2022, la création d'une Commission de Concession de Service ad hoc s'impose.

Elle devra, dans les conditions prévues à l'article L.1411-5 du CGCT, analyser les candidatures, dresser la liste des candidats admis et, enfin, donner un avis sur les offres réceptionnées, avant toute négociation.

Cette commission sera composée du président de la Communauté de communes, autorité habilitée à signer le contrat de concession, de cinq (5) membres titulaires et de cinq (5) membres suppléants issus du Conseil de communauté, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, en application de l'article L.1411-5 du CGCT.

## **II. Dispositif décisionnel**

Le Conseil Communautaire,

**Ouï** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à la majorité (avec une abstention) décide de :

- **ABROGER** la délibération DC\_2022\_111 du 20 décembre 2022, créant une concession de service pour le recrutement d'un restaurateur ;
- **DECIDER** de la création d'une commission de « concession de service » pour la procédure de sélection de l'opérateur en charge des espaces « restauration » et « hébergement touristique » du site dit de l'Auberge Fleurie,
- **DESIGNER** ses membres titulaires et suppléants :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Sandra BROGNET	Didier CARETTE
Wilfrid SALMON	Frédéric ERNESTI
Ghislain FRANCOIS	Alain RICHARD
Jérôme BEUGNIES	Brice AMAND
Sébastien SEGUIN	Patrick DEHEN

Fait en séance les jour, mois et an susdits

**Le Président,  
Nicolas DOSEN**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

***Envoyé en préfecture le 10/10/2024***

***Reçu en préfecture le 10/10/2024***

***Publié le 10/10/2024***

***ID : 059-200043263-20241010-DC\_2024\_073-DE***